



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres médico-sociaux

Question écrite n° 122886

## Texte de la question

M. Yvan Lachaud souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les besoins en matière d'appartements de coordination thérapeutique (ACT). L'efficacité et l'utilité de ces établissements médico-sociaux, qui répondent à un réel besoin des personnes en situation de précarité sociale touchées par une pathologie chronique grave, ne sont plus à prouver. Malheureusement, les associations adhérant à la Fédération nationale des hébergements VIH et autres pathologies ne disposent pas de places en nombre suffisant pour répondre à l'évolution croissante des besoins. C'est pourquoi il attire son attention sur la nécessité de programmer la création de 1 000 nouvelles places en appartements de coordination thérapeutique d'ici à 2010 et souhaite connaître les dispositions que le Gouvernement envisage d'adopter pour répondre à ce besoin.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 122886

**Rubrique :** Institutions sociales et médico-sociales

**Ministère interrogé :** santé et solidarités (II)

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 mai 2007, page 4239